

La 17ème Chambre a encore sévi : condamnation de Renaud Camus et de Jacques Philarchein

écrit par Christine Tasin | 10 avril 2014



✘ http://www.lexpress.fr/actualite/societe/renaud-camus-condamne-pour-provocation-a-la-haine-contre-les-musulmans_1507772.html

C'est vraiment la liberté d'expression qu'on assassine. C'est vraiment la possibilité d'attirer l'attention sur un danger, réel ou supposé, qu'on assassine. Et la 17ème Chambre semble devenir, peu à peu, au fil des affaires, une annexe de la LDH et de son avocat et ex-Président vedette Tubiana. On reparlera d'ailleurs de l'un et de l'autre demain, sous l'excellente plume de notre ami Philippe Jallade.

Ainsi, pour avoir tiré la sonnette d'alarme sur ce qu'il analyse comme une conquête qui ne dit pas son nom, Renaud Camus devrait payer 4000 euros d'amende plus 500 euros au Mrap (alter ego de la LDH) et autant de frais d'avocat pour cette association...

Jacques Philarchein qui avait eu le front de dire qu'en Seine

Saint Denis on était plus riche qu'au fin fond du Cantal devra payer lui aussi 2000 euros d'amende, donner 500 euros au Mrap et autant de frais d'avocat pour l'association en question. Le plus drôle de l'affaire c'est que depuis 2010 l'ami Jacques a évolué et est devenu soralien, considérant que l'islam n'est pas un problème...

On rappellera que la centaine de journalistes présents dans la salle des Assises de l'islamisation où Renaud Camus et Jacques Philarchein officiaient, pas plus que les policiers placés là pour surveiller les propos tenus et faire évacuer l'ensemble des participants n'avaient pas trouvé le moindre mot répréhensible dans les 25 discours tenus et qu'il avait fallu près d'un an au Mrap pour éplucher tous les discours, tous les mots, et trouver un prétexte pour se payer *Riposte laïque*, *Résistance républicaine* et *le Bloc Identitaire*, co-organisateurs des Assises...

On rappellera encore que le procès de Renaud et de Camus a été une vraie Bérézina pour le Mrap, vaincu aux points, aux arguments et au talent des prévenus, des avocats et des témoins. De quoi se demander s'il sert encore à quelque chose de se donner la peine de participer à ces procès de Moscou, ces procès politiques qui se tiennent à la 17ème Chambre. On est en effet en droit de se demander si la chose n'est pas jugée avant même que les accusés soient entendus...

Ainsi, si demain une armée de cannibales adoreurs du Soleil décidaient d'envahir notre territoire, il faudrait, sous prétexte que ces gens-là ont une religion, ne rien dire et laisser faire ?

Parce que c'est bien l'idée de ce jugement. Renaud Camus juge qu'il y a péril en la demeure avec la forte immigration musulmane. Il est condamné. S'il avait dit la même chose pour l'immigration chinoise, les Roms ou les Martiens, il n'aurait eu aucun souci.

La conclusion est gravissime. En France, à la 17ème Chambre, on ne considère pas les musulmans comme des citoyens normaux. Parce qu'ils ont une religion ils deviendraient sacrés... C'est ainsi que, volontairement ou pas, la 17ème Chambre applique les préceptes coraniques et considère que les musulmans sont à part, supérieurs aux autres, exactement comme, au Moyen Age, on pendait haut et court celui qui avait l'insolence de braconner sur le territoire du Seigneur du lieu...

Espérons que les deux compères feront appel de ce jugement inique.

Christine Tasin